

Régime de pensions du Canada

femmes au foyer comme valable dans un régime fondé sur les gains.

Depuis qu'il existe, le régime s'adresse surtout aux travailleurs et les crédits, les cotisations et les prestations sont calculés en fonction des gains des cotisants. En outre, les dispositions concernant ceux qui cessent de cotiser pour un certain nombre d'années créent d'autres problèmes parce qu'elles prévoient un nombre considérable d'exemptions. Il n'y a pas d'accumulation de crédits ou de protection si le conjoint au foyer n'a jamais travaillé, s'il n'a travaillé que quelques années ou s'il a dû quitter son emploi pour prendre soin d'un enfant ou d'un parent infirme.

Cette disposition accorde une subvention sans cotisation. A cause de cela, le régime se rapproche donc de l'assistance sociale tout en s'éloignant du principe d'assurance du Régime de pensions du Canada. Les mères qui restent au foyer pour prendre soin d'un parent ou d'un enfant infirme n'ont-elles pas droit d'être subventionnées au même titre? S'il existe un principe de justice sociale dans ce domaine, devrions-nous limiter la subvention aux femmes au foyer qui élèvent leurs enfants et qui retournent ensuite au travail? Cette disposition entraînera certaines injustices et certains prestataires seront subventionnés par les autres.

Il semble probable qu'il y aura transfert de prestations des cotisants à faible revenu aux cotisants à revenu élevé parce que le régime n'est pas pleinement consolidé et que les familles à faible revenu ne pourront probablement pas profiter de la disposition concernant ceux qui cessent de cotiser pendant un certain nombre d'années. Par exemple, une femme qui travaille dix années sur les 40 où elle aurait pu travailler n'a pas droit à l'heure actuelle au quart du plein montant de la pension. Maintenant, cependant, si elle élevait ses enfants pendant dix ans et était admissible à un arrêt de ses cotisations pendant 20 ans, elle recevra la moitié de la pleine pension qu'elle aurait pu obtenir si elle avait travaillé. Elle recevra donc deux fois plus sans avoir cotisé davantage. Cela peut être au détriment des mères qui ont un revenu moins élevé que la moyenne parce qu'il est plus probable qu'elles ne puissent pas rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants et qu'elles soient obligées de travailler.

Il me semble qu'on pourrait créer une injustice entre celles qui peuvent se permettre de quitter le marché du travail et celles qui ne le peuvent pas; ce sont les privilégiées qui en bénéficieront. Ce bill semble créer des injustices entre les femmes. Les actuaires du gouvernement pourraient mieux l'expliquer.

Puis un problème vraiment fondamental se pose. Quel est le rôle du Régime de pensions du Canada, du financement provincial et du mode de financement du Régime de pensions du Canada? Si je comprends bien, les actuaires du gouvernement québécois prétendent que la disposition à l'égard des femmes qui ont quitté le marché du travail augmentera le total des prestations de 4 p. 100 au cours des 50 prochaines années. Cette évaluation pourrait se révéler fautive si les habitudes des femmes changeaient après l'instauration de cette disposition et, comme pour l'assurance-chômage, il semble très probable que les gens profiteront de ces changements.

D'ici 1982, les prestations versées par le Régime de pensions du Canada dépasseront les prêts provinciaux et les frais d'intérêt à recouvrer. Si le taux des cotisations n'augmente pas les

provinces devront payer au moins une partie de l'intérêt annuel sur les prêts. D'ici l'an 2000, tous les prêts seront remboursés et le régime pourra s'autofinancer. C'est certainement une question dont il faudra beaucoup discuter. Pour le moment, les cotisants paient pour les pensions de ceux qui sont à la retraite et le subventionnement individuel augmentera avec les années.

A l'heure actuelle, les retraités reçoivent un taux de subvention anormalement élevé et avec les modifications qu'on apporte au régime, ce sont les futurs retraités qui en feront les frais. Pour le moment, le Régime de pensions du Canada est sous-financé et il finira par s'épuiser.

Il y a aussi le problème du fardeau financier que l'on peut imposer aux générations futures, et là se pose tout le problème de l'orientation des programmes d'assurance sociale. Le système de sécurité sociale américain s'est progressivement amélioré. Depuis 10 ans, on l'a étendu, mais sans rajuster suffisamment les cotisations. Il serait donc utile de discuter du rôle du Régime de pensions du Canada. Est-ce un régime d'assurance basé sur les cotisations? Est-ce un mécanisme satisfaisant pour assurer la sécurité des conjoints? Devrions-nous procéder ainsi ou autrement?

La deuxième question concerne l'orientation du régime, ses aspects sociaux et le principe de l'assurance. Avec ces modifications, on s'écarte encore du principe de l'assurance.

Dans un article du *Globe and Mail* du 21 janvier 1977, on pouvait lire ceci au sujet du Régime de pensions du Canada:

Le Régime de pensions du Canada a pour but d'assurer la sécurité des travailleurs à leur retraite. Il risque, au contraire, sous sa forme actuelle de entraîner dans l'insécurité, de dépouiller leurs enfants et de réduire la capacité du Canada de produire les biens et les services nécessaires à tous les Canadiens.

M. McKeough a recommandé à la conférence canadienne des pensions de faire l'étude de certains risques présentés par le RPC et de trouver les moyens d'apporter des corrections. Il a fait remarquer que le RPC ne tire que la moitié de ses fonds des cotisations. C'est-à-dire que ceux qui travaillent subviennent aux besoins de ceux qui sont à leur retraite. L'explosion démographique a été suivie au Canada d'une baisse rapide du taux de natalité. Il est impossible que ce petit nombre de travailleurs subviennent aux besoins d'un aussi grand nombre de retraités. Il se peut bien que ce financement leur semble impossible. Dans l'article du *Globe and Mail*, on pouvait lire:

Cette redistribution du revenu donne naissance à d'autres problèmes. Les travailleurs, croyant que le RPC leur fournira le nécessaire à leur retraite, n'économisent pas autant. Au contraire, ils dépensent leurs salaires, et les retraités dépensent leurs pensions. Les régimes de pension publiques qui manquent de fonds donnent naissance à un double phénomène... une réduction de l'épargne (une réduction des fonds disponibles à l'investissement pour produire des emplois, des biens et des services) et une augmentation de la consommation.

Aux États-Unis, on a fait l'étude des conséquences découlant du régime de sécurité sociale américain qui est incomplètement financé ou payé à mesure. Le régime a été mis sur pied en 1937, et il a réduit le taux de l'épargne personnel de 35 p. 100. Comme c'est un régime complètement payé chemin faisant, il n'accumule aucun fond pour remplacer les épargnes qui pourraient servir à l'investissement. Si le régime américain avait plutôt été financé au complet depuis le début et si on avait investi ces fonds dans le secteur privé, il y aurait eu 55 p. 100 plus de capitaux accumulés en 1974.

Il est possible que le RPC soit l'une des causes de la diminution de capitaux qui se fait maintenant sentir. Ce bill nous donne l'occasion de discuter de la philosophie des pensions. Les gens pensent de plus en plus que les pensions privées